



Cahier des charges du Mini-Tour de Seine et Marne - Edition 2026

Le Bureau Directeur du Comité Départemental de Cyclisme de Seine et Marne vous présente le cahier des charges de l'organisation des épreuves du Mini-Tour de Seine et Marne.

Ce cahier des charges est à appliquer à compter de la saison 2026.

Toute modification devra émaner du Bureau du Comité Directeur du C.D.C. 77.

Les clubs organisateurs s'engagent à assurer la totalité de l'organisation technique et matérielle de l'épreuve, y compris la diffusion des résultats aux organes de presse.

Le contrôle technique de l'épreuve sera effectué de préférence par le ou les « arbitre(s) Écoles de Vélos » ou, en cas d'absence, par toutes personnes mandatées par l'organisateur.

Responsable des Jeunes auprès du CDC 77 : Mme Van Den Driessche Charlotte
Pour tous renseignements adresse mail : charlotte7721@gmail.com

Mini-Tour de Seine et Marne du CDC 77

Article 1 : Organisation

1.1.- Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés FFC inscrits dans une association affiliée (*condition obligatoire pour participer*).

1.2.- Il est prévu 7 (sept) étapes. Six épreuves dites « route » et une épreuve de jeux cyclistes.

1.3.- Chaque année, l'organisation sera confiée à 6 organisateurs « Seine et Marnais » dont la candidature aura été retenue par le **Comité Départemental de Cyclisme de Seine et Marne**.

L'ensemble des clubs participants s'engagent à respecter le présent cahier des charges sans modification. Les réclamations seront traitées par les « arbitres » ou faisant fonction, après qu'elles aient été posées par écrit à l'« arbitre » qui tranchera immédiatement. En cas d'appel, le Comité Directeur du Comité Départemental de Cyclisme de Seine et Marne tranchera tous litiges.

1.4.- Dans le contexte sanitaire que nous connaissons les organisateurs et les participants (enfants, parents, éducateurs ...) s'engagent à **respecter le protocole sanitaire** en place dans la ville qui reçoit.

Article 2 : Règlement

2.1.- Les épreuves sont ouvertes aux garçons, comme aux filles, appartenant aux catégories d'âges suivantes :

Pour 2026 :

U7 - Pré licenciés	4/6 ans	nés en	2021-2020
U9 - Poussins 1	7 ans	nés en	2019
U9 - Poussins 2	8 ans	nés en	2018
U11 - Pupilles 1	9 ans	nés en	2017
U11 - Pupilles 2	10 ans	nés en	2016
U13 - Benjamins 1	11 ans	nés en	2015
U13 - Benjamins 2	12 ans	nés en	2014

2.2.- Dans toutes les épreuves du Mini-Tour, le braquet est limité pour des roues de diamètre 680 mm, conformément à la réglementation Art. T54 :

Pour les Poussins, Pupilles : 5,60 m.

Pour les Benjamins : 6.40 m

Vérification obligatoire des braquets avant chaque épreuve par les éducateurs des clubs.

Contrôle obligatoire pour les **TROIS** premiers dès l'arrivée de chaque catégorie.

Les roues à bâtons et les roues lenticulaires seront interdites pour toutes les catégories. Par ailleurs, les roues AV et AR doivent être de Ø identiques.

Le changement de roue est interdit.

Le marquage au sol, pour le contrôle des braquets, est conseillé hors du circuit pour éviter de gêner le déroulement des épreuves et est de la responsabilité du club organisateur.

2.3.- Toute attitude dangereuse reconnue par les arbitres sera sanctionnée (exemple : gêne volontaire, lever les bras à l'arrivée au cours d'un sprint en peloton...).

2.4.- Le circuit sans difficulté aura une distance minimale de 700 à 800 m et maximale de 3000 m, de préférence, fermé à toute circulation (chacun des clubs organisateurs assurera la sécurité et fera les demandes d'organisation auprès des services compétents, Préfecture, Mairies, Services de Police et de sécurité). Un poste de secours (exemple : la Croix Rouge) ou une ambulance sera sur le lieu de l'épreuve.

L'organisateur sera responsable de la qualité et du suivi des compétitions.

2.5.- L'inscription pour participer au Mini Tour de Seine et Marne (bulletin d'engagement) est à faire parvenir à :

Madame Van Den Driessche Charlotte
31, Rue de la Petite Vigne
77320 La Ferté Gaucher

Le règlement des frais d'inscription est obligatoire par club et doit être adressé, au plus tard 8 jours avant la date de la première épreuve.

Le chèque ou le virement doit être libellé à l'ordre du CDC 77

a) **Inscription du club participant : 25.00 € pour les associations au moment de l'inscription.**

b) **Frais de dossard : 2,50 € par coureur.**

Les engagements devront se faire également sur le site du Comité d'Ile de France pour chaque étape.

2.6.- Tout club non inscrit à la première étape, pourra s'inscrire, et participer aux étapes suivantes, à la condition d'avoir réglé préalablement les frais d'inscription. Tout coureur non engagé à la première étape, pourra s'inscrire dans les conditions ci-dessus au cours des étapes suivantes. Le montant de l'inscription club et coureur restant identique même si l'engagement est fait pour une ou plusieurs étapes.

2.7.- Le dossard, propriété du coureur, devra être conservé jusqu'à la dernière épreuve.

2.8.- Tous les autres points du règlement non explicitement détaillés dans ce document seront traités conformément à la **réglementation de la Fédération Française de Cyclisme « F.F.C. » Art. T54 des Ecoles de Cyclisme.**

Article 3 : Epreuves

3.1.- Toutes les épreuves « Route » du Mini Tour de Seine et Marne, sans exception, seront organisées sur des distances variables selon les catégories d'âge :

4/6 ans U7 - Pré licenciés	maxi 1000 m (possibilité de série)
7 ans U9 - Poussin 1	1 000 à 3 000 m
8 ans U9 - Poussin 2	3 000 à 5 000 m
9 ans U11 - Pupille 1	5 000 à 7 000 m
10 ans U11 - Pupille 2	7 000 à 10 000 m
11 ans U13 - Benjamin 1	10 000 à 12 000 m
12 ans U13 - Benjamin 2	12 000 à 15 000 m

3.2.- Le ravitaillement en boisson, pendant le déroulement des épreuves, est interdit hormis pour les U13 et lors de forte chaleur.

Pour les catégories U7 à U11 les bidons sont interdits, pendant l'épreuve.

3.3.- Pour l'épreuve de jeux cyclistes,

- les U7 et les U9 auront à accomplir 6 jeux au maximum
- les U11 et les U13 auront à accomplir 7 jeux au maximum

Ils seront choisis par les membres du CDC 77 et annexes au présent règlement.

Aucun concurrent ne sera autorisé à s'entraîner sur le parcours en dehors de l'échauffement.

La chute ne sera pas prétexte à recommencer.

Seul le bris de matériel et la crevaisson, même sur une chute, ne permettant pas de poursuivre le parcours à vélo et dûment constaté par les arbitres, pourront donner lieu à un deuxième départ, après le dernier concurrent du groupe.

Barème de Pénalités

Passage délibéré à côté de l'obstacle : 6 fautes

Non-respect du fléchage : 2 fautes

Pour toutes les autres pénalités se référer au livret FFC

Le classement de l'épreuve de Jeux Cyclistes se fera par le nombre de fautes, le temps servira à départager les participants ayant fait le même nombre de fautes. Le but étant de mettre en valeur l'habileté du coureur.

Article 4 : Classements

4.1.- Classement par catégorie d'âge.

4.2.- Attribution, à chaque étape, d'un nombre de points en fonction de la place obtenue par les coureurs (cf. barème annexe).

4.3.- 3 points seront attribués à tous les coureurs prenant le départ.

4.4.- En cas d'abandon **non motivé** : zéro point sera attribué.

4.5.- Le classement général final retiendra seulement les **5 meilleurs** résultats Route obtenus à l'issue de la 7^{ème} épreuve Route, pour tenir compte d'une éventuelle contre-performance, d'une absence ou d'un incident lors d'une épreuve. Il sera ajouté le classement de l'épreuve Jeux Cyclistes (même barème que les épreuves Route).

4.6.- En cas d'égalité de points :

La place aux jeux d'agilité est prépondérante :

En cas de nouvelle égalité :

- On cherchera le nombre de victoires.
- Puis, on cherchera les meilleures places (*dans les 6 meilleurs résultats obtenus à l'issue de la 8^{ème} épreuve*)
- S'il n'est toujours pas possible de départager les ex-aequo, la dernière épreuve sera prépondérante.

4.7.- Le club organisant la première étape établira une fiche de classement suivant le modèle fourni par le CDC 77, qui suivra les coureurs durant les 7 étapes.

4.8.- Prix d'équipe :

Sont prises en compte pour le prix d'équipe, toutes les catégories de coureurs, **à condition que le nombre de participants dans la catégorie en question, soit supérieur ou égal à 5.**

Le prix d'équipe s'établit en additionnant les places de 4 participants par club pris dans au moins 3 catégories, afin d'obtenir un minimum de points.

L'équipe victorieuse est celle qui a obtenu le plus petit nombre de points.

A l'issue de la dernière étape, le prix d'équipe (trophée) sera établi sur la base du classement général final par catégorie.

Article 5 : Récompenses

5.1.- Récompenses aux vainqueurs des 8 étapes :

Au 1^{er} Garçon : 1 bouquet 1 médaille d'or ou une coupe
Au 2^{ème} 1 médaille d'argent ou une coupe
Au 3^{ème} 1 médaille de bronze ou une coupe

A la 1^{ère} Fille 1 bouquet 1 médaille d'or ou une coupe
A la 2^{ème} 1 médaille d'argent ou une coupe
A la 3^{ème} 1 médaille de bronze ou une coupe

Ces récompenses sont fournies par le club organisateur.

5.2.- Distinction pour les leaders du classement général des étapes 2 à 7 :

Au 1^{er} de chaque catégorie filles et garçons : il est envisagé qu'un maillot soit fourni par nos partenaires. Ce maillot serait rendu en cas de perte de la 1^{ère} place.

5.3.- Récompenses au classement général final à l'issue de la 7^{ème} étape :

Au 1^{er} 1 bouquet, 1 coupe au vainqueur final et un maillot de leader est envisagé, fourni par nos partenaires
Au 2^{ème} 1 coupe
Au 3^{ème} 1 coupe
Idem pour les féminines.

Ces récompenses sont à la charge du Comité Départemental de Cyclisme de Seine et Marne « C.D.C. 77 »

A l'issue de la dernière étape, un **goûter sera offert par le club organisateur** de la finale à tous les participants.

Article 6 : Sanctions

Des sanctions (non exhaustives) sont instaurées pour permettre au Mini-Tour de conserver son sens éducatif et éviter tout débordement, écart de langage, et infraction au code de la sécurité.

Le « arbitre C » ou le faisant fonction devra les appliquer dans le sens strict du présent règlement.

6.1.- Braquet non conforme : Au départ => départ refusé.
A l'arrivée => déclassement à la dernière place de l'épreuve.

Les concurrents qui ne se seront pas présentés au contrôle des braquets, une minute après l'arrivée, seront pénalisés de 5 points au classement de l'étape.

6.2.- Coureur levant les bras au cours d'un sprint d'arrivée en peloton jugé dangereux :

- 20 points de pénalité au classement de l'étape et déclassé à la dernière place de son groupe.

6.3.- Gêne volontaire constatée par un « arbitre C » ou un faisant fonction :

- déclassé à la dernière place de l'épreuve.

6.4.- Ravitaillement au cours de l'épreuve :

- 5 points de pénalité au classement de l'étape.

6.5.- Incorrection envers des Dirigeants, le Public, les Officiels :

- 5 points de pénalité au classement de l'étape.

6.6.- Voies de fait sur autrui :

- 20 points de pénalité au classement de l'étape.

Barème des points attribués suivant le classement de chacune des étapes

Place	Nombre de point correspondant
1	23
2	21
3	19
4	18
5	17
6	16
7	15
8	14
9	13
10	12
11	11
12	10
13	9
14	8
15	7
16	6
17	5
18	4
19	3
20	3

Jusqu'au dernier 3 PTS

Jeux d'agilité

Etape 1 du Mini Tour de Seine et Marne du 28 mars 2026 à Lagny sur Marne

U7 – U9 :

Jeu n° 49 : Sprint navette

Jeu n° 5 : Doubles quilles

Jeu n°17 : Simple huit

Jeu n° 2 bis : Passage étroit courbe

Jeu n° 34 : Passage sous barre

Jeu n° 26 : Prise et pose d'une balle de tennis sur un socle / plot

U11 – U13 :

Jeu n°8 : Slalom composé

Jeu n°13 : Evite pierre

Jeu n°15 bis : Chicanes chevrons

Jeu n°3 : Bascule

Jeu n° 30 : Saut élastique

Jeu n°24 : Prise de bidon

Jeu n°19 : Double huit

Jeu n°24 : Pose de bidon

Date des épreuves 2026

1ere étape le 28 /03/2026 à Lagny Pontcarré

2^{ème} étape le 25/04/2026 à Villiers Saint Georges

3^{ème} étape le 16/05/2026 à Armentières en Brie

4^{ème} étape 23 ou 30/05/2026 à Gretz-Armainvilliers

5^{ème} étape le 06/06/2026 à Puisetlet

6^{ème} étape le 29/08/2026 à Avon

7^{ème} étape Finale le 12/09/2026 à La Ferté Gaucher